

## INSCRIPTION EN RÉGIME CUMULATIF

### UNIVERSITÉ PARIS SUD - ORSAY

Les inscriptions en régime cumulatif en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>e</sup> année de Licence pour UPsud sont ouvertes jusqu'au **15 décembre 2017**

Pour une première inscription, le dossier est à retirer auprès du secrétariat CPGE.

Pour les réinscriptions en 2<sup>e</sup> année de Licence, nous avons transmis la liste des étudiants autorisés à se réinscrire auprès de Paris-Sud Orsay.

Vous devez confirmer votre inscription maintenant et **avant le 30 octobre** sur l'application en ligne *APOWEB* ; à l'adresse suivante : <https://apoweb.u-psud.fr>

pensez à vous munir de votre numéro étudiant U-PSUD de l'an dernier.

Le retour des dossiers papiers doit se faire auprès du secrétariat CPGE du lycée au plus tard le :

**Mercredi 13 décembre 2017**

Passé cette date, vous devrez assurer vous-même l'envoi de votre dossier.

N.B. :

*Les frais d'inscription pour cette année s'élèvent à :*

- 189,10€ pour les étudiants non boursiers

- 5,10€ pour les étudiants boursiers

**Le chèque fourni lors de votre inscription sera ajouté à votre dossier ou restitué si le montant est erroné. Pensez à vous munir d'un nouveau chèque au bon montant si nécessaire.**

### **TOUT DOSSIER INCOMPLET OU ILLISIBLE SERA REFUSÉ**

- prenez connaissance de la liste des pièces à fournir

- n'oubliez pas de dater et signer votre dossier

## POURQUOI S'INSCRIRE EN CUMULATIF ?

*En cas d'abandon de votre classe préparatoire, cette inscription en cumulatif vous permettra de bénéficier d'une réorientation au sein de l'U-PSUD Orsay dans une des mentions de licence.*

### Réorientation au sein de Paris-Sud

*La réorientation pour l'étudiant qui s'est inscrit en cumulatif.*

*(information non précisée à ce jour).*

*NB : Si vous souhaitez vous réorienter en L1 en fin d'année universitaire : vous serez contacté directement par l'université à partir de février/mars 2018.*

### L'inscription à l'université comporte 3 étapes chronologiques administratives

*Candidature  
(pré-inscription)*



*Inscription  
Administrative  
(IA)*



*Inscription  
Pédagogique  
(IP)*

*(Examen du dossier de  
candidature par une  
commission  
pédagogique)*

*(Inscription  
effective après  
autorisation de la  
commission  
pédagogique)*

*(Inscription aux  
enseignements de  
l'université)*